



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

CABINET DU PREFET

GRENOBLE, LE 18 JANVIER 2012

SERVICE INTERMINISTÉRIEL

DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

AFFAIRE SUIVIE PAR : Christophe BONAL

☎ 04-76-60-34-17

@ christophe.bonal@isere.gouv.fr

## Déroulement et convention d'exercice locale

### 1/ Généralités

- Rappel : le déroulement de l'exercice est prévu sur une journée .
- Météo fictive mais inconnue des participants. *Par convention : participation de Météo France pour expertise même s'il n'est pas à l'origine du bulletin.*
- A la suite d'un incident sur le CNPE l'exploitant déclenche son PUI (plan d'urgence interne) et en averti le préfet. La situation conduit rapidement vers un accident à cinétique rapide.

### 2/ Actions au déclenchement de l'alerte réflexe par l'exploitant :

- Exploitant : déclenchement des sirènes PPI du site et de l'automate d'appel SAPPRE pour information des populations du périmètre réflexe des 2 km.
- Préfet : déclenchement du PPI réflexe (l'alerte réflexe ne vaut pas déclenchement du PPI), activation du COD 38 et décision sur l'emplacement du PCO (Chanas ou Reventin).
- Grèvement des PC en temps réel
  - COD en préfecture : il a été convenu dans la préparation que le SDIS 38 dépêche au COD un officier de niveau RAD 3 au minimum en plus de ce qui est acté par le PPI. *Par convention : le personnel de l'ASN Lyon sera à Grenoble mais jouera le temps de déplacement ;*
  - PCO : le lieu sera déterminé en début d'exercice par le préfet dans des conditions de réalité. *Par convention : le site du PCO a été identifié par les scénaristes – les lignes téléphoniques ont été pré installée – en cas d'incident sur les réseaux GSM les clés 3G restent utilisables mais la priorité doit être donnée au raccordement au réseau d'infrastructure ou satellitaire.*
- Mesures de radioactivité  
Les SDIS mis en alerte (via exploitant, préfectures, COZ) mobilisent leurs unités radiologiques (CMIR et équipes RAD). Le PC action se transporte et s'implante sur le plateau de Louze (38).  
L'IRSN national alertée active le site CRITER de remontée des mesures, les mesures des balises fixes sont visibles rapidement sur fond cartographique. *Par convention les logins et mots de passe auront été diffusés la veille au CNPE, SDIS et SIDPC 38.*  
Participation du véhicule mobile CEA.

*Par convention IRSN et mobile CEA seront prépositionnés mais ne seront opérationnels qu'à partir de 11H30. Le lieu de rendez-vous est à définir en interne.*

- Gendarmerie et gestionnaires des routes : mise en œuvre du bouclage et des déviations de 2 km. *Par convention, positionnement des moyens sans entrave à la circulation.*
- Maires : toutes les communes de la zone PPI activent leurs PCS (plan communal de sauvegarde). Les communes du périmètre réflexe des 2 km relaient l'alerte aux établissements scolaires mis à l'abri.
- Etablissements scolaires : mise à l'abri des établissements scolaires de la zone d'appel SAPPRE ou sur des communes impactées par le périmètre des 2 km. *Par convention la mise à l'abri est maintenue pendant une durée de 1 heure à compter de l'alerte. Les inspections d'académie s'assurent de la bonne réception de l'alerte par les établissements scolaires.*
- Etablissements médico-sociaux : alerte retransmise par l'ARS.

### **3/ Actions durant la journée d'exercice**

Poursuite par un exercice cadre avec l'ensemble des participants comportant également les éléments suivants :

- Communication : pression médiatique simulée auprès de l'exploitant et des pouvoirs publics, tant au niveau national que local.
- Mairies participant aux niveaux N1 et N2 : exercice cadre avec la préfecture, les établissements scolaires.
- Mairies participant au niveau N3 : les informations seront adressées aux mairies pour vérifier les circuits de diffusion des préfectures, mais les mairies concernées n'ont pas de suites à donner.
- Etablissements scolaires et médico-sociaux situées dans les communes participant aux niveaux N1 et N2 : exercice cadre avec le directeur. Pas de participation des établissements scolaires et médico-sociaux des communes participant au niveau N3.
- Bouclage : toute action éventuelle de bouclage (autre que celle des 2km au moment de l'alerte) n'engagera pas de moyens sur le terrain et sera inclus dans l'exercice cadre.

*Par convention sont prévus hors exercice :*

- *Formation IRSN sur le protocole de prélèvement au PC mesures du plateau de Louze – horaires à déterminer en fonction de l'avancement de l'exercice ;*
- *Un circuit presse pour la couverture de l'exercice est mis en place et encadré par les services communication de la préfecture et du CNPE ;*
- *L'alimentation sur le PCO est à la charge des services participants.*